

Nations Unies ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DIX-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels



1316^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 19 janvier 1965,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour provisoire:	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
Discours de lord Caradon (Royaume-Uni) ..	1
Discours de M. Lekić (Yougoslavie).	5
Discours de M. Gallin-Douathe (République centrafricaine)	9
Hommage à la mémoire de M. Maurice Pate, directeur du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.	12

Président: M. Alex QUAISON-SACKEY
(Ghana).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire

Discussion générale (suite)

1. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Au cours de ses 20 années d'existence, l'Organisation des Nations Unies a de plus en plus tendu à devenir le centre et le théâtre de l'activité diplomatique internationale; et l'usage s'est établi pour les représentants des gouvernements de profiter de cette discussion générale pour faire, de la tribune de l'Assemblée, un tour d'horizon sur le monde extérieur. Tous ceux d'entre nous qui ont travaillé aux Nations Unies dans le passé se rappelleront les journées mémorables où quelques-uns des grands hommes d'Etat de notre génération sont venus nous entretenir de l'actualité internationale. Pour ma part, je n'oublierai jamais les discours que sont venues faire ici même des personnalités mondiales comme le premier ministre Nehru et le président Kennedy. Les analyses que nous ont données naguère ces grandes figures de notre temps de toute une série de grands problèmes internationaux ont laissé dans mon esprit un souvenir impérissable. Il n'est sans doute pas un seul endroit au monde qui convienne mieux que celui-ci à l'examen des problèmes, des craintes et des espoirs de l'humanité.

2. Mais aujourd'hui, l'objet de nos préoccupations et de nos inquiétudes n'est plus à l'extérieur, il est ici même. Ceux pour qui l'Organisation des Nations Unies a toujours représenté un moyen de guérir les maux qui menacent le monde peuvent maintenant à bon droit se tourner vers nous pour nous dire: "Médecin, soigne ta maladie."

3. Cette organisation, qui avait été créée pour résoudre les conflits, est elle-même devenue le théâtre d'un conflit. Je n'ai donc pas à m'excuser si, dans le cadre de cette discussion générale, je parle non pas du monde, mais de nous-mêmes et de

cette organisation qui est actuellement en si grand péril.

4. Voici trois mois, un nouveau gouvernement a été constitué dans mon pays. Il a été assailli par de nombreuses difficultés: difficultés économiques à l'intérieur et graves dilemmes dans le domaine des relations avec l'extérieur et de la défense nationale. Néanmoins, le gouvernement a tout de suite pris trois décisions pour montrer au peuple britannique et au monde entier la nouvelle orientation et les nouveaux objectifs de notre politique dans trois domaines d'une importance cruciale pour nous tous aux Nations Unies.

5. Tout d'abord et pour la première fois, un ministre du désarmement a été nommé avec mission de concentrer tous ses efforts sur les mesures à prendre pour répondre à un besoin qui est sans doute le plus urgent pour notre génération: le besoin de libérer le monde du fardeau que représentent les armements et d'échapper à cette surenchère dans la fabrication d'armes de plus en plus terrifiantes.

6. En deuxième lieu, un nouveau ministère du développement outre-mer a été créé pour la première fois dans mon pays et confié à un ministre membre du Cabinet qui sera chargé de coordonner et d'accroître les efforts déployés par mon pays pour combler le fossé entre les riches et les pauvres de ce monde.

7. En troisième lieu, mon gouvernement a pour la première fois nommé un ministre pour le représenter à l'Organisation des Nations Unies. C'est pour souligner l'importance toute spéciale qu'il attache à l'œuvre des Nations Unies que le nouveau gouvernement m'a conféré ce titre. Par les décisions qu'il a prises dans ces trois domaines d'activité internationale, le nouveau gouvernement a montré qu'il entendait redoubler d'efforts afin de parvenir à un désarmement progressif, accroître sa contribution aux efforts qui sont déployés à l'échelle mondiale pour favoriser le développement économique et appuyer et soutenir les Nations Unies.

8. J'ai dit qu'aucun représentant de mon pays n'est jamais venu aux Nations Unies avec des instructions plus positives ni mieux définies que celles qui m'ont été données: tout d'abord, susciter de nouvelles initiatives en faveur des objectifs de la Charte; en second lieu, saisir toutes les occasions d'appuyer, de consolider et, le cas échéant, de réformer l'Organisation des Nations Unies, et, en troisième lieu, jouer un rôle constructif de premier plan tant en ce qui concerne le maintien de la paix que le développement économique des nations nouvelles. Nous avons le ferme espoir qu'au cours de cette dix-neuvième session des progrès importants seraient réalisés

dans de nombreux domaines, notamment sur la base des travaux préparatoires déjà effectués.

9. Nous continuons à mettre le désarmement au premier plan. Nous espérons qu'à la suite des accords limités qui ont pu être conclus ces dernières années, la présente session fournira l'occasion de faire un pas en avant et de sortir de l'impasse qui se prolonge. Nous reconnaissons aussi que des accords limités au départ peuvent contribuer à établir un climat de confiance dans les relations internationales. Nous espérons que seront réalisés, dans des secteurs particuliers, des progrès susceptibles de favoriser la détente, et également que des accords positifs interviendront dans le domaine crucial du désarmement général. Notre vœu le plus cher est de favoriser la conclusion d'un nouvel accord qui arrête la diffusion des armes nucléaires. Nous espérons que tous les Etats seront à l'avenir en mesure de mettre à profit le développement de leurs économies respectives pour accroître les ressources qu'ils consacrent à des fins pacifiques et non pas militaires.

10. Réfléchissons un instant à ce qui en résulterait. On nous dit que les dépenses totales consacrées chaque année à la défense représentent environ 150 milliards de dollars, soit presque le dixième de la valeur de la production mondiale de biens et de services. En comparaison, la somme nécessaire pour faire face à l'ensemble des dettes des Nations Unies, quelque 150 millions de dollars, paraît dérisoire, et elle l'est assurément.

11. Nous nous sommes fixé un second objectif, étroitement lié au précédent, à savoir renforcer les moyens dont dispose la communauté internationale pour assurer le maintien de la paix. Nous ne sous-estimons pas les efforts déployés jusqu'à maintenant au service de la paix en de nombreux points du monde, en particulier — hommage leur soit rendu — par des pays autres que les grandes puissances. Mais nous avons dû bien souvent par le passé recourir à des mesures hâtivement improvisées. Nous devons faire mieux à l'avenir. Il est temps de substituer aux solutions provisoires du passé un dispositif plus efficace et plus stable en vue du maintien de la paix. Nous espérons également qu'il sera possible de mettre au point en vue du maintien de la paix internationale une méthode nouvelle et plus satisfaisante ainsi que des rouages nouveaux et mieux conçus auxquels les grandes puissances puissent apporter leur contribution.

12. Non moins importants sont nos objectifs dans le domaine du développement économique. Nous avons créé ce nouveau ministère du développement outre-mer afin d'organiser et d'administrer globalement le programme britannique d'assistance aux pays d'outre-mer à la fois sur le plan bilatéral et multilatéral. Nous espérons d'autre part que les propositions visant à créer un programme de développement unique dans le cadre duquel le Bureau de l'assistance technique et le Fonds spécial se fusionneraient pour travailler en étroite coopération avec les institutions spécialisées conduiront à une coordination plus

poussée et plus efficace des efforts entrepris à l'échelle internationale pour élever les niveaux de vie dans tous les pays en voie de développement.

13. Dans le domaine du commerce, nous sommes tout prêts à donner suite aux initiatives prises par la délégation britannique au cours de la Conférence sur le commerce qui s'est tenue à Genève^{1/}. Nous avons accueilli très favorablement l'idée de faire de cette conférence et du Conseil du commerce et du développement des éléments de l'appareil permanent des Nations Unies [résolution 1995 (XIX)], et nous sommes tout disposés à donner à ces organes notre soutien et nos encouragements.

14. S'agissant des droits de l'homme, le Gouvernement britannique prépare toute une législation destinée à éliminer en Grande-Bretagne le fléau de la discrimination raciale, et nous sommes impatients de participer activement à la mise au point de pactes efficaces et susceptibles d'application pratique en vue d'assurer le respect international de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous estimons aussi qu'il est urgent d'étudier spécialement les moyens de protéger et de faire appliquer les droits de l'homme, et nous espérons que les gouvernements examineront sérieusement la proposition récente visant à créer un poste de haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme. Nous entendons également participer pleinement aux préparatifs de l'Année des droits de l'homme qui doit avoir lieu en 1968 sous l'égide des Nations Unies. Notre attitude vis-à-vis du problème de la discrimination et des relations raciales a été définie par notre Premier Ministre dans un discours prononcé il y a deux mois et au cours duquel il a déclaré notamment:

"Nous ne résoudrons pas ce problème par des reculades ou des compromis, que ce soit dans nos relations avec l'étranger ou à l'intérieur de nos frontières; il s'agit pour chaque nation d'obéir à un impératif d'ordre moral, de choisir purement et simplement entre le bien et le mal."

15. Tels sont les objectifs que nous nous sommes fixés. Tels sont les buts pratiques dont nous voulons parler ici et que nous voulons matérialiser dans des programmes concrets. Telles sont les initiatives concernant le désarmement, le maintien de la paix, le développement économique, le commerce et les droits de l'homme que nous souhaitons examiner et mener à bien avec vous, dans le cadre des Nations Unies et par leur entremise. Nous sommes certains que l'immense majorité des Membres de l'Organisation est favorable à ces objectifs. Tandis que nous attendions l'ouverture de cette session, nous avons été frappés par l'immensité de la tâche à accomplir et par le large accord qui existait sur la politique à suivre et les programmes à mettre en œuvre. Pourtant c'est cette politique, ce sont ces programmes qui se sont trouvés retardés et risquent d'être retardés plus encore en raison de l'impasse où sont engagés les travaux de l'Organisation.

^{1/} Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, 23 mars-16 juin 1964.

16. Puis-je me permettre, en toute humilité, d'ajouter une réflexion personnelle, bien que mon expérience de l'Organisation des Nations Unies soit relativement courte? Je suis un partisan convaincu des Nations Unies. Je suis tout acquis au Secrétaire général. J'éprouve une admiration mêlée de respect pour les efforts que, dans leur ensemble, les Membres des Nations Unies ont accomplis pour développer et étendre les pouvoirs et le prestige des Nations Unies. Ceux de mes collègues qui travaillent aux Nations Unies depuis plus longtemps que moi doivent déplorer autant que moi la situation actuelle. Nombre d'entre nous ont fait valoir dans leurs pays respectifs la nécessité d'appuyer les Nations Unies et les objectifs auxquels elles travaillent. Nous avons soutenu que dans le monde moderne il faut favoriser les initiatives à l'échelon international et la coopération entre les pays. Nous n'avons cessé d'affirmer que renforcer les Nations Unies était un moyen de prévenir les conflits et peut-être aussi de faire profiter des bienfaits du progrès économique des millions d'hommes qui vivent actuellement dans la détresse et la pauvreté. Je suis plus que jamais convaincu de la nécessité et de l'urgence de ces tâches.

17. Mais, par nos attermolements et nos querelles, nous encourageons les forces de la subversion et celles du chauvinisme, les forces de l'agression et celles de la domination raciale. Les ennemis des Nations Unies se réjouissent. En nous montrant incapables de résoudre nos propres différends, nous nous sommes montrés incapables de répondre aux espoirs et aux aspirations de tous ceux qui nous faisaient confiance.

18. Les conséquences des événements de ces derniers mois sont incalculables. Nous abordons l'Année de la coopération internationale du fond d'une impasse. Nous nous apprêtons à célébrer le vingtième anniversaire des Nations Unies au moment où leur prestige même est mis en cause. Certains, pour sauver la face, sont prêts à déformer l'image que les Nations Unies offrent au monde. Les travaux de cette Assemblée risquent de se trouver bientôt paralysés. Et tout semble indiquer que notre impuissance finira par nous attirer le mépris légitime de ceux qui avaient placé leur confiance en nous. Pendant que nous discutons et que nous temporisons, les besoins s'accumulent dans le monde. Les malades souffrent pendant que les médecins se querellent. Où que nous portions les yeux, nous ne voyons que discorde et menaces. Il est plus que jamais nécessaire que les Nations Unies montrent la voie et qu'elles mettent au service du monde leur aide et leur pouvoir de conciliation. Les forces de la division, de la domination et de l'agression se révèlent sûres d'elles, bien organisées et bien dirigées. Les forces de la négociation, de la conciliation et de la coopération dont nous nous faisons des champions ici, aux Nations Unies, apparaissent souvent affaiblies et divisées. Alors que les besoins vont croissant, nous avons devant nous la triste perspective de voir l'Organisation s'affaiblir et s'appauvrir au point de devenir incapable d'agir rapidement et avec efficacité le jour où le danger deviendrait si menaçant que seule une intervention à caractère international permettrait d'éviter la catastrophe.

19. Qu'il me soit permis de revenir en arrière pour examiner les causes du conflit qui est à l'origine de la situation actuelle. Je m'estime fondé à le faire car je crois que l'opinion publique s'interroge et comprend souvent mal les causes de l'impasse où nous sommes.

20. Il ne s'agit pas simplement d'une sordide querelle d'argent. Les sommes en jeu sont, comme je l'ai fait remarquer, dérisoires en comparaison de ce qui se dépense chaque jour en armement. Les grandes puissances consacrent en une seule journée à leur défense des montants bien supérieurs à celui qui serait nécessaire pour libérer les Nations Unies de toutes leurs dettes. Les Nations Unies risquent de sombrer faute d'une somme inférieure au prix de revient d'un seul sous-marin.

21. Il s'agit essentiellement non pas de questions financières mais de questions de principe. L'Article 24 de la Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les Articles 10, 11 et 14 habilient l'Assemblée générale à formuler des recommandations sur toutes les questions ou affaires rentrant dans le cadre de la Charte, notamment lorsqu'il s'agit du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Article 17 autorise l'Assemblée générale à répartir la charge des dépenses entre les Etats Membres. Enfin, l'Article 19 prévoit qu'un Etat Membre débiteur dont le montant des arriérés est supérieur à la contribution due par lui pour les deux dernières années "ne peut participer au vote à l'Assemblée générale".

22. Ces principes, si clairement énoncés dans la Charte, sont tous également importants. Nous nous efforçons de les défendre. J'ai déjà dit que mon gouvernement a pour politique d'appuyer et de renforcer les Nations Unies. Le fait est que nous trahirions ce noble objectif si nous commençons par abandonner les principes de la Charte que nous nous sommes tous engagés à soutenir. Et surtout, nous manquerions à nos obligations si nous abolissions l'unique sanction permettant d'assurer le versement des contributions financières qui sont essentielles à la poursuite de toutes les activités des Nations Unies.

23. Je répète que le conflit que nous avons à résoudre n'est pas une simple querelle financière. Ce n'est pas non plus comme on l'a souvent dit un affrontement entre grandes puissances s'inscrivant dans le cadre de la guerre froide. Les principes qui sont en cause sont tout aussi importants, et le résultat de nos débats à ce sujet sera tout aussi riche de conséquences pour le plus petit des Etats représentés ici que pour le plus étendu. Les grandes puissances peuvent estimer peut-être qu'elles parviendront par leurs propres moyens à maintenir leur position dans le monde; ce sont les petites puissances qui attendent avec le plus d'impatience l'avènement de la coopération internationale et qui sont le plus susceptibles d'en retirer des avantages. Je n'hésite pas à dire que ce conflit et son issue ont bien plus d'importance pour les petits Etats que pour les Etats riches et puissants. Ils engagent nos intérêts à tous, notre avenir à tous et nos responsabilités à tous.

24. Quelles règles pourrions-nous donc suivre dans l'examen de ce différend? Nous ne croyons pas qu'il faille amoindrir l'autorité de l'Assemblée générale pour mettre en relief les pouvoirs du Conseil de sécurité; le Conseil et l'Assemblée ont tous deux un rôle vital à jouer.

25. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de choisir parmi les principes de la Charte ceux que nous entendons appuyer et ceux que nous préférons écarter; ces principes forment un tout indivisible. Nous ne croyons pas qu'on puisse faire abstraction des conclusions de la Cour internationale ou des résolutions de l'Assemblée générale; nous respectons l'opinion de la Cour et les décisions de l'Assemblée.

26. Nous ne croyons pas qu'on puisse exiger des petites nations qu'elles acquittent leurs cotisations, souvent au prix de lourds sacrifices, tout en laissant les grandes puissances libres de verser ou non leurs quotes-parts suivant leur bon plaisir; la loi doit être la même pour les riches et les pauvres. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire, pour régler un différend déterminé, de saper les assises financières des Nations Unies; se serait payer trop cher.

27. Nous pensons que ces règles sont valables et que beaucoup les approuvent. Parlant au nom de mon gouvernement, je dirai maintenant que, si nous attachons la plus haute importance à la défense des principes et des dispositions de la Charte, nous estimons presque aussi important de parvenir à un accord sans porter atteinte à ces principes.

28. Il y a près d'un an, nous avons formulé des propositions en vue du règlement du différend. Nous espérions vivement que ces propositions, qui étaient conçues de manière à tenir compte des vues de l'Union soviétique et d'autres Etats, permettraient d'amorcer des négociations fructueuses. Nous avons été profondément déçus de voir qu'elles ne recevaient aucune suite. Depuis lors, nous avons appuyé toutes les propositions de règlement conformes à la Charte. Lorsque vous-même, Monsieur le Président, avez fourni les bases d'une solution, nous avons immédiatement donné notre accord. Lorsque le Secrétaire général a à son tour pris une initiative, nous y avons immédiatement souscrit. Nous avons toujours été disposés à faire plus de la moitié du chemin pour aller au devant des suggestions exprimées par les autres délégations. Nous avons toujours cherché non pas à remporter une bataille dans le cadre de la guerre froide mais à faire triompher la cause des Nations Unies.

29. Même à ce stade avancé, nous restons soucieux de trouver et d'appuyer toute solution de compromis, tout règlement qui permettrait de conduire à un accord sans ébranler profondément les bases de l'Organisation des Nations Unies ou de la Charte.

30. Nous allons plus loin encore. Nous avons acquitté la totalité de notre dette. Nous avons souscrit à toutes les obligations de l'Organisation. Nous sommes fiers de verser, à titre bénévole ou autre, une contribution aux activités de la famille des Nations Unies, qui nous met au deuxième rang des pays contributeurs. Nous nous sommes engagés à accroître notre participation financière aux activités économiques des Nations Unies. Nous sommes prêts à faire plus

encore et si un fonds de contributions volontaires était créé, nous serions, quant à nous, disposés, sous réserve de conditions acceptables, à y contribuer. Nous agissons ainsi pour que puisse être entrepris, d'un commun accord un effort permettant à l'Organisation des Nations Unies de se dégager de difficultés financières et d'abord, libre de toute entrave, les tâches de l'avenir auxquelles nous sommes si désireux de nous attaquer sans plus attendre.

31. Nous demandons à l'Union soviétique de faire un premier geste afin que nous puissions conjuguer nos efforts pour parvenir à cet accord. Si elle répond à notre appel, nous croyons que d'autres suivront son exemple. Nous pourrions alors écarter tous nos différends, oublier les attermolements et les déceptions du passé et sortir de cette impasse plus unis au sein d'une organisation non pas divisée et affaiblie, mais renforcée et reposant sur des bases solides. On a dit quelquefois que c'était uniquement des considérations de prestige qui nous empêchaient de nous mettre d'accord. Je ne conçois pas un seul geste qui puisse légitimement conférer à son auteur plus de prestige que celui que nous demandons à l'Union soviétique de faire maintenant. Je n'en connais pas non plus qui puisse légitimement lui attirer une réprobation plus durable et plus lourde de conséquences que le refus de saisir l'occasion qui se présente. Et si nous sommes condamnés à sombrer encore davantage dans la déception et l'inefficacité, nul n'aura de doute quant à l'identité des responsables.

32. J'ai appris dans ma jeunesse qu'en période de difficultés il fallait voir le bon côté des choses. Maintenant que les Nations Unies doivent faire face à la crise la plus grave de leur histoire, il serait bon de songer aux facteurs qui peuvent nous aider à trouver une solution, à assurer un règlement et à aboutir au succès.

33. Tout d'abord, nous avons en vous, Monsieur le Président, un homme qui possède une grande expérience des Nations Unies, un homme qui impose le plus grand respect et apporte à l'étude de ces problèmes une énergie et une volonté nouvelles. Vous avez déjà démontré et vous l'avez prouvé hier encore, que vous êtes prêt à mettre en œuvre cette énergie et cette volonté pour faire de cette dix-neuvième session non pas un échec, mais l'occasion d'un progrès majeur.

34. Je suis sûr que chaque membre de chaque délégation est également prêt à rendre un hommage profond et sincère au Secrétaire général, qui, dans sa déclaration d'hier, a si nettement souligné la gravité de la situation. Il mérite notre confiance à tous. Nous sommes navrés qu'avec toute la responsabilité qu'il assume il ne puisse, en raison de son état de santé, participer à nos délibérations et négociations au moment où elles atteignent un stade critique. Nous lui souhaitons de se rétablir promptement pour pouvoir affronter les épreuves à venir, et nous sommes convaincus que la confiance qu'il nous inspire peut jouer un rôle déterminant dans la solution de nos difficultés.

35. Je tiens également à exprimer l'admiration que m'inspire la volonté manifestée par l'ensemble des

Membres des Nations Unies de soutenir l'Organisation en cette période de crise. La force de l'Organisation réside non pas dans l'appui de quelques grandes puissances mais dans la participation que peuvent lui apporter tous les Etats Membres, grands ou petits, riches ou pauvres, faibles ou forts. Les Membres des Nations Unies ont déjà eu par le passé l'occasion de conjuguer leurs efforts pour sauver l'Organisation et affirmer son autorité. J'espère qu'il n'est pas trop tard pour que la ferme détermination de l'ensemble des Etats Membres conduise maintenant à un nouveau succès.

36. J'ai dit que les attermoissements de ces derniers mois auraient des conséquences incalculables. Je reconnais néanmoins que les attermoissements sont encore préférables à l'effondrement. C'est déjà une chose remarquable que chacune des 115 nations ait consenti à faire preuve de tant de patience et de modération et que nous soyons tous disposés à prendre à l'unanimité un certain nombre de décisions essentielles. Cette attitude témoigne de notre ferme volonté de réussir. Mon gouvernement et ma délégation s'engagent à poursuivre leurs efforts, en coopération avec tous ceux qui désirent renforcer l'Organisation des Nations Unies, et à collaborer à une dernière et suprême tentative pour se montrer digne de leurs obligations.

37. Je ne puis croire que d'aucuns parmi nous souhaitent maintenir l'Organisation dans cette impasse. Je ne puis croire que d'aucuns souhaitent voir s'arrêter ses activités concrètes. Tout ce que nous demandons, tout ce que nous devons demander, c'est que les principes de la Charte soient respectés et que le monde ait la preuve que les Nations Unies peuvent être un lieu de réconciliation et de coopération.

38. M. LEKIC (Yougoslavie) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon propre nom, je tiens à vous féliciter de votre élection à la présidence de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale. Cette élection est un hommage officiel à la politique constructive de votre pays et à vos mérites personnels. Elle témoigne à la fois de changements profonds dans les relations internationales et de la reconnaissance du rôle, de l'importance et de la contribution toujours plus grande de l'Afrique et des pays africains à l'Organisation et dans le monde.

39. Je tiens également à saluer les nouveaux Membres de l'Organisation — le Malawi, Malte et la Zambie — et à leur adresser nos meilleurs vœux. Leur accession à l'indépendance et leur admission au sein de l'ONU représentent une grande victoire non seulement pour leurs populations, mais aussi pour tous ceux qui luttent pour la liberté, l'égalité et la paix dans le monde.

40. L'année passée a été une année d'activité intense pour les pays unis par le souci commun de sauvegarder la paix et le désir d'établir entre les nations et les Etats des relations d'égalité véritable, de respect mutuel et de coopération internationale fructueuse. Toute une série de réunions et de conférences internationales importantes ont précédé cette dix-neuvième session. Elles ont été caractérisées par la volonté

commune des participants de faire de nouveaux efforts pour garantir la paix dans la liberté et dans l'égalité et pour asseoir les relations internationales sur des bases nouvelles de caractère plus démocratique.

41. La plus récente de ces importantes conférences est la deuxième conférence des pays non alignés^{2/}, dont les participants se sont résolument prononcés en faveur de la paix et de la liberté. Ils ont adopté un programme pour la paix et la coopération internationale, où le principe de la solution pacifique des conflits internationaux est pleinement reconnu, et qui reflète également la conviction des pays participants que le maintien de la paix mondiale dépend de la solution des problèmes internationaux actuels. Parmi ces problèmes, on a particulièrement retenu ceux qui ont trait à l'élimination immédiate du colonialisme et à la poursuite de la lutte contre le néo-colonialisme, à la nécessité d'accélérer le développement économique en mettant en œuvre les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et ceux qui ont trait au désarmement et à la définition des principes de la coexistence pacifique active.

42. Cinquante-sept pays ont participé à la deuxième conférence des pays non alignés au lieu des 28 qui, voici trois ans, sont venus à Belgrade assister à la première conférence^{3/} où furent posés les principes d'action future des pays non alignés. Cela prouve que rien ne peut arrêter le processus d'émancipation politique des Etats, que ce processus même a une véritable indépendance, et que les Etats ne sont plus disposés à se prêter à des politiques contraires à leurs intérêts propres.

43. Diviser le monde en groupements politico-militaires antagonistes, ce qui en soi engendre l'inégalité, apparaît comme une politique de moins en moins acceptable. Le monde tend de plus en plus à s'unir. L'intérêt commun est de renforcer la paix et de créer des conditions permettant le développement libre et sans entrave. C'est cet intérêt commun que reflètent la réunion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les débats de la Conférence elle-même.

44. La libération politique des anciens territoires coloniaux et non autonomes a appelé l'attention sur la nécessité absolue de hâter leur émancipation économique en modifiant la structure actuelle de la production et du commerce mondial. Il faut mettre au point une nouvelle division internationale du travail compte tenu des besoins et des intérêts des pays en voie de développement et de l'ensemble de l'économie mondiale. Si l'on ne modifie pas la division internationale du travail, qui date de l'ère coloniale, aucun des pays récemment libérés ne pourra combler son retard social ni se soustraire à la dépendance économique. L'émancipation économique est, en fait, la condition sine qua non de l'élimination de toutes les formes de domination politique, anciennes ou nouvelles.

^{2/} Deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, Le Caire, 5-10 octobre 1964.

^{3/} Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, Belgrade, 1-6 septembre 1961.

45. L'importance historique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement réside à la fois dans le fait qu'elle reflète l'évolution de la structure politique et économique du monde et qu'elle propose des méthodes pour la solution des problèmes internationaux économiques. Sur certains points, elle a déjà formulé d'importantes recommandations touchant l'action future.

46. La Conférence de Genève n'a pas permis de résoudre spécifiquement certains des problèmes fondamentaux examinés mais elle a recommandé un programme de mesures, dont la mise en œuvre a généralement été reconnue incombant à la communauté internationale tout entière. On ne peut plus s'en tenir à cette attitude illogique consistant à reconnaître qu'il est nécessaire d'agir si l'on veut résoudre les problèmes mondiaux du développement, et en même temps à retarder toute action à cet égard.

47. Dans cette perspective, la résolution 1995 (XIX) récemment adoptée par l'Assemblée générale, qui souscrit aux recommandations de la Conférence tendant à créer un dispositif des Nations Unies en vue de la solution systématique des problèmes du commerce et du développement international, revêt une importance particulière. Ce nouveau dispositif est le fruit d'un accord politique général. Il traduit la volonté politique de toutes les parties intéressées de coopérer pour atteindre des buts conformes aux intérêts de tous dans le domaine du développement économique. La première tâche de ce dispositif est de prendre des mesures concrètes, tant dans le cadre international que dans le cadre national, pour appliquer les recommandations de la Conférence de Genève. L'interdépendance économique croissante de tous les Etats, quelles que soient leurs différences sociales, économiques ou politiques, rend indispensable un changement de méthode. Il faut aborder les problèmes économiques du point de vue de l'intérêt de l'économie mondiale dans son ensemble. Un tel changement d'optique permettrait certainement une application plus directe de la Charte des Nations Unies ainsi que le renforcement de notre Organisation.

48. Les pays en voie de développement considèrent ce nouveau dispositif non seulement comme une garantie de mise en œuvre des recommandations de la Conférence de Genève, mais aussi comme un instrument pour l'action future dans le cadre d'un programme d'ensemble à long terme qui mobiliserait les énormes ressources économiques potentielles du monde et donnerait un nouvel élan au développement progressif de l'économie mondiale. A cet égard, la Déclaration commune des 77 pays en voie de développement, faite à la fin de la Conférence de Genève, représente une évaluation des résultats obtenus dans la première phase des efforts. Elle reflète également, et avant tout, un accord sur la nécessité de continuer la coopération.

49. Cette dernière conclusion a été récemment confirmée par les efforts qu'a déployés le Groupe des 77 pays en voie de développement pour faire adopter par l'Assemblée générale la recommandation de la Conférence relative à la création du nouveau dispositif. L'action concertée des représentants de tant de pays, non seulement sur le plan des positions générales, mais aussi dans la formulation précise de toutes les

grandes propositions en vue de la solution des problèmes commerciaux, financiers et économiques, représente un des facteurs les plus importants pour l'élaboration et l'application des recommandations de la Conférence et pour l'élimination de l'opposition. A notre avis, la solidarité dont ont fait preuve les 77 pays en voie de développement marque le début d'un nouveau chapitre dans l'histoire de la coopération internationale, un chapitre riche de possibilités nouvelles.

50. Les efforts accomplis par tous ceux qui tiennent à la paix pour mettre fin à la "guerre froide", pour établir entre les Etats — quels que soient leurs systèmes socio-politiques, leurs dimensions, leur puissance et leur degré de développement — des relations de respect mutuel et de coopération, et pour résoudre les problèmes litigieux par voie de négociations, ont porté leurs fruits. La tension dans le monde s'est relâchée, les négociations ont commencé et des conditions favorables au règlement des problèmes les plus importants se sont établies. Ces deux dernières années ont prouvé que, par la négociation, on pouvait parvenir à des accords, même sur les problèmes les plus complexes.

51. Le monde a constaté avec soulagement que les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique s'amélioreraient et que la négociation était acceptée comme la méthode par excellence de règlement des différends. On peut raisonnablement demander que l'emploi de la négociation comme moyen de parvenir à un accord s'étende à d'autres pays et s'applique à des problèmes sortant du domaine étroit des relations Est-Ouest. L'avenir de ces relations dépend beaucoup du règlement des problèmes en question. Le maintien de la paix dans le monde dépend particulièrement, mais non pas exclusivement, des grandes puissances. Celles-ci doivent rechercher les moyens de consolider la paix. Mais elles ne peuvent négocier avec succès que si elles ont l'appui de la communauté internationale. Pour pouvoir compter sur cet appui, les grandes puissances doivent mener leurs négociations en ayant présents à l'esprit les intérêts de tous les pays, quelles que soient leur puissance et leurs dimensions.

52. A mesure que les tensions internationales se relâchaient et qu'une place plus importante était faite aux politiques de coexistence active et pacifique, les forces qu'une telle évolution contrariaient ont opposé plus de résistance. Il y a eu de temps à autre des moments de tension dangereuse et dans quelques parties du monde on a eu recours aux armes. Dans l'intérêt de l'humanité tous ceux qui attachent du prix à la paix doivent s'élever contre de telles actions et les condamner.

53. La position de mon pays à cet égard a été définie sans équivoque dans les déclarations relatives aux événements de Chypre, du Viet-Nam du Sud et du Congo. La Yougoslavie a condamné et continuera à condamner ces actions qui menacent la paix, ainsi que toute violation du droit de tous les peuples à l'autodétermination, à la liberté et à l'égalité.

54. Quelques puissances coloniales s'obstinent encore à essayer d'arrêter le processus de libération des peuples coloniaux, notamment pour celles de leurs

colonies qui présentent une importance particulière du point de vue stratégique, politique et économique. Elles cherchent de toute évidence à conserver ces colonies en tant que bastions d'où elles pourront empêcher les pays voisins de parvenir à la stabilité, compromettre leur développement et leur indépendance et prendre diverses mesures pour faire pression sur eux ou s'ingérer dans leurs affaires intérieures, ou même recourir à l'emploi des armes.

55. Il est très inquiétant que ces agissements des puissances coloniales soient appuyés par certains Etats ayant des intérêts économiques et politiques dans les régions en question. Ces Etats s'efforcent de plus en plus, et avec un acharnement croissant, d'asservir sur le plan économique les pays nouvellement libérés et les pays en voie de développement, dont ils restreignent par là même l'indépendance politique.

56. Les décisions de la Conférence du Caire mettent en lumière la nécessité de prendre des mesures immédiates pour hâter la liquidation du colonialisme et de l'apartheid, et d'appuyer les peuples engagés dans la lutte pour la liberté et le développement sans entrave. Les exemples de développement chaotique et de conflits enregistrés au cours de ces dernières années font ressortir combien il est nécessaire de suivre et d'appliquer pleinement une politique active de coexistence pacifique. Cette politique permet de maintenir et de consolider la paix dans le monde, de liquider complètement le colonialisme et le néo-colonialisme, d'éliminer toutes les formes d'inégalité, d'accélérer le progrès des pays en voie de développement et leur émancipation pleine et entière, de parvenir au désarmement, et de créer les conditions dans lesquelles l'humanité, délivrée de la peur de la guerre pourra enfin mettre son génie créateur au service de la paix et du progrès dans l'intérêt de tous. La résistance à laquelle se heurte cette politique vient de différents secteurs et découle de prises de position différentes, mais son but est toujours le même, à savoir entraver le processus d'émancipation et la liberté d'action des pays nouvellement libérés et en voie de développement.

57. Les événements récents, et l'augmentation du nombre des pays favorables à une politique de coexistence pacifique active, confirment que la lutte pour la paix et la liberté qui se déroule sur de nombreux fronts est une. A l'ère atomique, le renforcement de l'indépendance et le libre développement des pays en voie de développement supposent le maintien de la paix, le recours à la négociation et à la coopération internationale. Il faut d'autant plus insister sur ce point que certains considèrent comme possible d'appliquer le principe de la coexistence dans leurs relations avec certains partenaires et en même temps de protéger leurs intérêts dans d'autres pays en recourant aux pressions et à l'emploi de la force. Adopter à l'égard d'une région une politique préférentielle et à l'égard d'autres, une politique de pression et d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, c'est en fait dénaturer le principe de la coexistence pacifique, que l'on ne peut interpréter abusivement comme autorisant le maintien du statu quo dans des régions où subsistent des relations coloniales et différentes formes d'inégalité. Les ten-

tatives faites dans ce sens sont naturellement absolument étrangères à l'esprit dont s'inspire la politique de coexistence pacifique active.

58. Non moins lourdes de conséquences sont les thèses qui, partant de l'hypothèse que nul n'osera déclencher une guerre atomique, préconisent la détérioration des relations internationales en vue de hâter le progrès de tel peuple vers l'indépendance véritable. Nous ne pouvons croire que les champions de cette thèse dangereuse ne se rendent pas compte que la guerre froide, au cours de laquelle l'influence politique se trouvait concentrée entre les mains des grandes puissances, a eu des effets néfastes sur la lutte des peuples dépendants pour la libération et, en général, a entravé le développement du rôle des pays peu développés et des petits Etats dans les affaires mondiales.

59. Nous croyons très fermement que le principe de coexistence pacifique doit régir les relations entre Etats. La stabilité des relations internationales s'en trouverait grandement renforcée. C'est pourquoi il faut codifier ces principes. La codification des principes de la coexistence pacifique donnerait une plus grande force juridique dans les relations internationales à l'interdiction du recours à la menace ou à la force, au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, au principe du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats et au droit à l'autodétermination et au libre développement politique, social et économique. Une telle codification renforcerait l'obligation morale de tous les Etats de contribuer à l'application des principes de la Charte des Nations Unies et au maintien de la paix mondiale.

60. Le problème essentiel de notre époque, que seuls l'amélioration des relations internationales et le règlement des différends dans le monde permettront de résoudre, est celui du désarmement. La façon dont on a jusqu'à présent abordé le problème du désarmement n'a pas donné de résultats satisfaisants, bien que l'atmosphère fût favorable à l'élaboration d'un accord. Si les choses ne changent pas, il n'y a guère d'espoirs de parvenir à des résultats plus satisfaisants à l'avenir. Parallèlement à cette attitude à l'égard du problème du désarmement, se déroule depuis 20 ans une course aux armements qui a encore aggravé les inégalités dans les relations internationales. Nous nous trouvons actuellement en face des faits alarmants que je vais citer.

61. L'humanité consacre plus de 40 dollars par habitant et par an aux préparatifs de guerre alors que les pays en voie de développement doivent déployer les plus grands efforts pour investir dans le développement économique un peu plus des 10 dollars par habitant et par an qu'ils consacrent actuellement à cette fin. Plus de 80 millions de personnes servent dans les forces armées, ou participent d'une façon ou d'une autre aux activités de défense du monde. Il y a maintenant cinq puissances nucléaires et tout porte à croire que ce nombre augmentera encore. Les essais nucléaires se poursuivent. La diversité des armes nucléaires et leur pouvoir destructeur ont atteint des proportions inouïes et les méthodes de lancement ont encore été

améliorées. Les stocks d'armes nucléaires que possèdent les puissances nucléaires sont évalués à plus de 300 000 mégatonnes. Des superbombes d'une puissance allant jusqu'à 100 mégatonnes ont été réalisées et des missiles balistiques intercontinentaux sont venus remplacer les bombardiers et les missiles désormais dépassés.

62. Des hommes d'Etat et des chercheurs lucides ont à maintes reprises déclaré qu'il était grand temps d'amorcer le désarmement et que les risques que pouvait comporter le désarmement étaient infiniment moins graves que ceux de la course aux armements. Ils ont également souligné qu'un nouvel effort de perfectionnement des armes nucléaires ne pouvait plus servir les fins défensives d'aucune nation.

63. Nous estimons indispensable et conforme à l'intérêt général de conduire les négociations en vue du désarmement de façon plus réaliste et d'accomplir de nouveaux efforts à une échelle plus vaste. Les puissances nucléaires, si elles ne sont pas les seules à devoir faire quelque chose à cet égard, sont néanmoins celles dont les responsabilités sont les plus grandes. Tous les autres Etats Membres des Nations Unies, et les Etats non membres ont le devoir et le droit de contribuer aussi largement que possible à la solution de ce problème. Il est urgent, à notre avis, de réunir, en y invitant tous les pays, une conférence générale sur le désarmement ou diverses conférences sur des aspects particuliers du désarmement et sur les mesures qu'ils appellent.

64. Les armes nucléaires font courir, pour des raisons évidentes, le plus grand danger à la race humaine. Il est donc normal de demander que ce problème soit examiné d'urgence et que des mesures soient prises dès que possible pour éliminer les armes nucléaires.

65. La Yougoslavie a soutenu activement l'idée d'un accord sur des mesures initiales et partielles, car elle estime qu'il serait, à partir de là, plus facile de réaliser les conditions nécessaires à la solution du problème du désarmement. Mais nous avons toujours souligné que ces mesures devaient, pour être efficaces, avoir un caractère radical et aboutir à des résultats directs sur le plan politique et matériel. A cet égard, et sans sous-estimer l'importance d'accords sur des mesures ayant un objectif expressément politique et propres à accroître la confiance, nous croyons que ces mesures ne peuvent ni remplacer les mesures de désarmement ni y être assimilées.

66. Les mesures partielles susceptibles d'être effectivement prises dans l'état actuel des choses sont, à notre avis, les suivantes: 1) engagement de ne pas utiliser les armes nucléaires; 2) interdiction de tous les essais d'armes nucléaires, sans exception; 3) mesures tendant à empêcher la dissémination directe ou indirecte de tous les types d'armes nucléaires, et accord sur la dénucléarisation des puissances nucléaires elles-mêmes.

67. Si les grandes puissances ne procèdent pas elles-mêmes à la dénucléarisation, personne ne peut sérieusement croire qu'il sera possible d'empêcher la dissémination des armes nucléaires. L'accord sur ces mesures devrait se faire dans un avenir immédiat.

Elles maintiendraient l'équilibre indispensable tout en réduisant progressivement la capacité de destruction. On ne peut trouver de sécurité véritable que dans le ralentissement et non dans l'accélération de la course aux armements.

68. Nous reviendrons plus tard sur ces mesures et sur le désarmement en général. Le caractère urgent de cette question et d'autres problèmes fait mieux mesurer encore combien il est nécessaire de résoudre les difficultés auxquelles se heurtent actuellement les travaux de notre Organisation.

69. L'activité de l'Assemblée générale est paralysée plus gravement qu'elle ne l'a jamais été, même lors des plus graves tensions provoquées par la guerre froide entre les grandes puissances. Il y a là une forme particulière de résistance à tout ce qui est nouveau et progressif dans les relations internationales, qui ne s'explique pas seulement par l'absence d'accord sur la façon de combler le déficit financier. Tout d'abord ce déficit n'est pas chose nouvelle, et il n'a pas jusqu'ici entravé gravement le fonctionnement normal de notre Organisation. Cela ne signifie évidemment pas que nous n'ayons pas l'obligation d'unir nos efforts pour surmonter ces difficultés; la situation financière de l'ONU appelle, en effet, une solution urgente, comme l'a affirmé hier le Secrétaire général. La Yougoslavie, pour sa part, a fait ce qu'elle pouvait pour aider à trouver une solution aux problèmes financiers de notre Organisation. Nous avons appuyé le plan afro-asiatique qui devait permettre de surmonter la crise présente. Le Comité des affaires étrangères de l'Assemblée nationale yougoslave a fait, le 12 janvier, une déclaration dans laquelle ce plan était reconnu comme offrant une formule susceptible de conduire à une solution. La délégation yougoslave continuera d'appuyer toutes les initiatives qui seront prises à cette fin.

70. Il est toutefois évident que le désaccord sur la question des finances n'est pas la seule ni même la principale cause de l'impasse actuelle. A notre avis, il s'agit d'une crise plus grave. De nouveaux Etats ont apparu et se sont activement mêlés à la vie internationale; l'équilibre des forces dans le monde en a été changé; on a demandé qu'il y ait plus de démocratie dans les relations internationales en général et dans l'Organisation mondiale en particulier; l'indépendance des Etats et leurs aspirations à une plus grande liberté d'action se sont affirmées; il y a conflit entre les justes exigences de la majorité et les intérêts d'une minorité privilégiée. Cette résistance à l'évolution des choses apparaît également en ce qui concerne la décolonisation, le désarmement, le développement et les échanges mondiaux, la codification des principes de la coexistence pacifique — bref, partout où l'influence et l'activité croissantes de notre Organisation se manifestent. En d'autres termes, la crise que l'Organisation mondiale traverse actuellement vient de ce que certains pays ne veulent pas ou ne peuvent pas renoncer à leurs conceptions dépassées, et aborder les problèmes internationaux et leurs relations avec d'autres pays dans un esprit constructif et conforme aux intérêts de la paix et aux exigences de l'évolution actuelle.

71. Tout cela ne saurait justifier ceux qui cherchent délibérément à priver l'Organisation des Nations

Unies de son prestige et de son sens. De fait, une telle attitude sert ceux qui s'opposent au renforcement de l'Organisation des Nations Unies, à son élargissement et à sa démocratisation. Nous estimons que la situation anormale dans laquelle se trouve l'ONU est également due au fait que la structure de quelques-uns de ses principaux organes ne reflète pas comme il conviendrait les changements qui se sont produits dans sa composition. Il est donc d'autant plus nécessaire de ratifier aussi rapidement que possible les amendements tendant à augmenter le nombre des membres des principaux organes.

72. Si l'Assemblée générale ne peut travailler normalement, tous les Etats Membres en souffriront et l'avenir de l'Organisation et l'amélioration des relations internationales seront menacés. C'est pourquoi chacun d'entre nous doit, autant qu'il le peut, contribuer au règlement de la crise actuelle et au rétablissement de conditions normales de travail pendant la dix-neuvième session de l'Assemblée. Il va sans dire que ceux qui sont plus que d'autres à même de contribuer à la solution de cette crise ont des responsabilités d'autant plus grandes.

73. Les pays non alignés et les pays en voie de développement estiment qu'il est de leur devoir de continuer leurs efforts dans ce sens, afin que nous puissions nous employer conjointement et efficacement à trouver une solution aux problèmes qui sont à l'origine de la crise actuelle.

74. Dans les circonstances complexes et délicates de l'après-guerre, l'ONU a e. la difficile mission de trouver des solutions à de nombreux problèmes — certains hérités du passé et d'autres entièrement nouveaux. Malgré ses faiblesses — dues en partie aux imperfections de la Charte ou du dispositif lui-même, mais plus encore à l'attitude et à la politique de certains Etats Membres envers l'Organisation mondiale —, l'ONU a joué un rôle primordial dans le maintien de la paix, l'élimination du colonialisme et la réalisation de l'égalité parmi les peuples et les Etats. Dans l'état actuel des choses, ainsi que l'a dit en décembre de l'année dernière le président Tito, l'ONU

"... reste un instrument irremplaçable de rapprochement entre les nations, et l'instance la plus large où toutes les nations peuvent contribuer, sur un pied d'égalité, à la solution des problèmes mondiaux; et cela, malgré toutes les difficultés et les imperfections, et malgré les conditions défavorables dans lesquelles l'Organisation continue à fonctionner. Il est essentiel de renforcer encore l'Organisation des Nations Unies, et notamment d'appliquer pleinement le principe de l'universalité et d'instaurer une démocratie plus réelle; il faut également que l'Organisation s'adapte continuellement aux tendances nouvelles et aux besoins nouveaux 4/."

75. Guidé par les principes de la coexistence pacifique active, le Gouvernement yougoslave fera tout son possible pour contribuer, en coopération avec les autres pays, au règlement des problèmes internationaux les plus importants, à l'établissement de

nouvelles relations plus démocratiques entre nations et au renforcement de notre Organisation et de son rôle dans la vie internationale.

76. M. GALLIN-DOUATHE (République centrafricaine): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'acquitter d'un agréable devoir, celui d'associer les fraternelles félicitations de la délégation centrafricaine à celles qui ont salué votre unanime élection au fauteuil présidentiel de notre Assemblée. En vous portant à la plus haute fonction de notre Organisation, l'Assemblée générale a tenu à consacrer les qualités incontestées et incontestables du fin diplomate africain, défenseur acharné de la cause des nobles idéaux des Nations Unies. Ma délégation se réjouit de l'insigne honneur ainsi fait à un pays frère et, à travers celui-ci, à l'Afrique, que nous voulons voir s'affirmer chaque jour davantage dans la concorde et l'unité. La délégation centrafricaine fonde ses espoirs sur vos qualités d'arbitre impartial pour que la conduite de nos travaux débouche sur un heureux aboutissement dans l'intérêt bien compris de la pérennité de l'Organisation.

77. Il m'est aussi agréable de rendre hommage, d'une part, à la compétence et à la maîtrise de l'honorable diplomate auquel vous avez succédé — j'ai nommé M. Carlos Sosa Rodríguez — et, d'autre part, à notre Secrétaire général, U Thant. Nous nous réjouissons de son retour parmi nous. Ma délégation lui souhaite un complet rétablissement afin qu'il lui soit donné de mettre une fois de plus au service de la cause de notre Organisation la clairvoyance, le courage et le dévouement sans bornes que nous lui connaissons.

78. Les Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies visaient à en faire "un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers [des] fins communes", à savoir: sauvegarder la paix en favorisant la fraternité humaine, en préservant l'égalité, en œuvrant de plus en plus pour la solidarité internationale dans tous les domaines. C'est pourquoi, Monsieur le Président, ma délégation forme le vœux ardent que, sous votre compétente autorité, les efforts de la session actuelle tendent vers la consolidation et le maintien de la paix entre les peuples et entre les nations.

79. Mais on ne peut parler de la paix sans être tenté d'évoquer le problème vital qu'est le désarmement général et complet. Mon pays regrette vivement que Genève n'ait, une fois de plus, enregistré "aucun progrès tangible sur le fond" [A/5801/Add.1, sect.II], révélant ainsi que, sur certains points, sont restées lettre morte les résolutions sur le désarmement adoptées par la dix-huitième session. C'est donc, bien sûr, avec émotion que mon pays a ressenti cet échec, émotion vive que justifie la récente explosion de la bombe chinoise. C'est pourquoi la République centrafricaine s'associe à ceux des pays qui, faisant leur la suggestion du Secrétaire général, recommandent un dialogue entre les cinq puissances nucléaires. Mon gouvernement apporte son appui total à une solution comportant un désarmement général et complet, placé sous un contrôle international adéquat.

80. Mon pays, on s'en souvient, s'était joint à d'autres nations pour applaudir à la conclusion du

4/ Allocution prononcée devant le huitième Congrès de la Ligue communiste yougoslave, à Belgrade, 7 décembre 1964.

Traité de Moscou^{5/}. Il avait néanmoins estimé à l'époque devoir réserver son adhésion à ce traité qui, à ses yeux, comporte certaines imperfections. Il m'est cependant agréable aujourd'hui d'annoncer l'adhésion, en date du 22 décembre 1964, de la République centrafricaine au Traité de Moscou. Nous espérons que, dans un avenir que, de tout cœur, nous souhaitons proche, la suspension des essais nucléaires et thermonucléaires atteindra un domaine universel et complet. D'autre part, la dénucléarisation de l'Afrique demeure l'une de nos préoccupations.

81. Nous pensons que la consolidation de la paix ne doit pas seulement se limiter au désarmement. L'asservissement et l'exploitation des peuples par d'autres peuples, s'ils ne prennent fin dans des conditions politiques raisonnables, risquent de perturber la paix. La décolonisation est un problème qui préoccupe mon pays. Voilà pourquoi nous nous sommes réjouis de l'admission à l'ONU du Malawi, de Malte et de la Zambie, nouveaux Etats souverains et indépendants.

82. C'est parce que nous souhaitons que la décolonisation intervienne aussi rapidement que possible, en application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, que nous admirons le courage politique dont a fait preuve le gouvernement travailliste de Londres. Il nous a donné satisfaction en opposant une fin de non-recevoir à la déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie du Sud. Nous appuierons de toutes nos forces ceux de nos frères qui luttent pour leur indépendance. C'est notre détermination.

83. On sait aussi que nous condamnons solennellement la politique d'apartheid pratiquée par l'Afrique du Sud. Nous espérons que les grandes puissances mettront tout en œuvre pour persuader le Gouvernement sud-africain de mettre un terme à sa politique rétrograde.

84. La guerre qui fait rage dans le Sud-Est asiatique n'est pas favorable à la consolidation de la paix. La haine doit faire place à la fraternité humaine. Nous adjurons les parties antagonistes et leurs alliés d'écouter la voix de la raison. Hors d'une neutralisation du Viet-Nam du Sud, point de salut pour cette région du Sud-Est asiatique.

85. Le drame sud-vietnamien, manifestation de ce que je serais tenté d'appeler la "guerre chaude", m'amène à évoquer en passant les conséquences de la "guerre froide", que constitue le sort de Berlin et de la Corée. On ne peut sans indignation tolérer l'existence de nations divisées; on ne peut indéfiniment tolérer le drame poignant que continuent de vivre des familles séparées. De l'avis de mon gouvernement, la douloureuse situation que vivent les deux Berlin appelle une solution rapide par l'application du principe de l'autodétermination. La réunification de la Corée doit être réalisée. Pour ce faire, la compétence et l'autorité des Nations Unies ne doivent pas être contestées par l'une des parties en cause.

86. Au Moyen-Orient, chaque année qui passe est marquée par la persistance caractérisée du conflit

qui oppose l'Etat d'Israël à ses voisins arabes, à telle enseigne que l'angoissant problème des réfugiés arabes demeure entier en dépit de la détermination maintes fois affirmée des Nations Unies de régler l'affaire par des moyens pacifiques. Mon gouvernement croit fermement à la possibilité d'un dialogue direct, dépouillé de toute passion politique, entre les parties intéressées. Notre position est bien connue.

87. La reconnaissance de la Chine communiste par mon pays a ému certains milieux occidentaux. Le journal américain The Washington Post écrit en effet: "... La France se trouve en compétition avec la Chine communiste dans sa propre sphère." Comme du reste l'a si bien relevé Terre africaine dans un éditorial intitulé "Indépendance et amitié":

"... C'est aller un peu loin. Un proverbe centrafricain dit: "On ne doit pas abandonner sa vieille gibecière parce qu'on en a confectionné une neuve." Pour nous, en République centrafricaine, en dehors de tous les problèmes matériels, nous voyons dans les relations avec les différents pays du monde des pas certains vers une meilleure compréhension entre les nations et, partant, vers la paix, ultime aspiration des hommes du monde entier."

88. C'est d'ailleurs ce que devait plus tard souligner le président de l'Assemblée nationale, M. Adama Tamboux, qui déclarait, à l'occasion de l'ouverture de la session budgétaire de 1964:

"L'extension de nos relations diplomatiques ne ternit en aucune manière nos amitiés traditionnelles. Nous voulons que ces amitiés, anciennes ou nouvelles, soient un échange efficace et continu et qu'elles soient donc sincèrement partagées dans les faits quotidiens comme les sentiments. Pour s'épanouir et se transformer, ces amitiés doivent s'accompagner, bien sûr, du respect scrupuleux du principe de la non-ingérence dans les affaires de l'Etat et de précautions attentives que doivent prendre les conseillers, même les mieux intentionnés et les plus convaincus, afin de n'oublier jamais que la décision nous appartient, et n'appartient qu'à nous seuls.

"Il faut dire encore que l'amitié avec tous — et il convient de le souligner — ne signifie pas engagement aux côtés des uns et des autres. Que l'on sache bien que nous sommes trop attachés à notre liberté et trop épris de bon sens pour militer dans l'un et l'autre bloc. L'on a dit que notre destin devait être celui de la Suisse en Afrique centrale. Ce qui est vrai, en tout cas, c'est que la neutralité absolue de la Suisse doit être pour nous un enseignement permanent."

89. La République centrafricaine se refuse donc à accepter une division du monde en blocs rivaux. Une conception purement africaine, s'inspirant des autres doctrines qui se recommandent par leur caractère souple, adaptable à nos traditions et aux besoins de notre pays, voilà ce vers quoi la République centrafricaine, qui est avant tout un Etat africain, tend tous ses efforts. On comprend dès lors les mobiles de notre adhésion tant à l'Organisation de l'unité africaine qu'à l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale: resserrer des liens déjà existants, nouer une amitié véritable, rechercher une solution

^{5/} Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

raisonnable à des différends qui peuvent surgir entre des peuples frères.

90. Cependant, nous n'aimons pas nous immiscer dans les affaires intérieures des autres Etats; aussi n'admirons-nous pas ceux qui s'y croient autorisés. Mais, semble-t-on nous rétorquer, pourquoi la République centrafricaine a-t-elle pris position dans l'affaire congolaise?

91. Qu'on nous entende bien: nous n'avons, quant à nous, nullement mis en doute un seul instant la légitimité de l'actuel Gouvernement congolais. Cependant, nous n'avons cessé, en tant que pays limitrophe, de déplorer la persistance de la tragédie qui se joue sur le territoire de la République démocratique du Congo. C'est ainsi que le Gouvernement centrafricain, soucieux d'y voir rétablir la paix, a maintes fois lancé un appel à tous les Congolais pour qu'ils règlent eux-mêmes leurs problèmes sans esprit de vengeance ou de rancune, dans la concorde et l'unité.

92. On a tenté de nous démontrer que les immixtions étrangères à Stanleyville, en novembre dernier, visaient un but humanitaire; mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que leur caractère, hélas! meurtrier, nous a émus. En effet, l'acte, à l'origine réputé humanitaire, ne s'est pas seulement révélé discriminatoire, il a surtout, en fin de compte, "détruit des vies humaines et causé des dégâts matériels considérables". Ce fut, bien sûr, avec indignation que nous en avons accueilli la nouvelle. Et ce fut aussi avec énergie que nous l'avons désapprouvé, comme en témoigne notre adhésion à la demande d'une convocation du Conseil de sécurité.

93. Nous fondions d'immenses espoirs sur l'intervention de l'Organisation de l'unité africaine, spontanément sollicitée par les autorités légales de Léopoldville pour le dénouement de la tragédie. Nous souhaitions en effet une solution africaine. Cette solution africaine, il n'y a que l'Organisation de l'unité africaine qui semble en détenir le secret. Si l'on avait fait preuve de patience à son égard, on lui aurait permis d'approcher d'un règlement pacifique satisfaisant pour les parties en cause. Le contraire s'est produit, hélas! On n'est pas loin à présent, si l'on n'y prend garde, d'une "vietnamisation" dans la République démocratique du Congo. L'image n'est pas excessive. C'est notre intime conviction.

94. Mon gouvernement persiste à penser que le rétablissement des droits de la Chine populaire à l'ONU constitue une question d'importance vitale. Nous avons déjà rappelé et souligné le caractère universel de notre Organisation. Nous avons déjà reconnu, avec d'autres Etats, que la Chine communiste est une réalité vivante. Elle vient de démontrer aux yeux du monde qu'elle appartient désormais à la famille des puissances atomiques.

95. La vaste étendue du territoire qu'elle contrôle, ajoutée à l'importante population qu'elle administre, permet d'écarter la théorie des "deux Chine" et achève de militer d'une façon incontestable en faveur de l'admission de la Chine communiste à l'ONU. L'Organisation se doit de mettre fin à ses hésitations, à ses attermolements. Elle doit prendre une décision positive. La politique de l'autruche qu'elle a suivie

jusqu'à ce jour à ce sujet doit cesser: la légitimité du gouvernement de Pékin est incontestable.

96. Pays en voie de développement, la République centrafricaine n'est pas indifférente aux problèmes relatifs à l'économie et au développement. C'est ainsi qu'elle a suivi avec un vif intérêt le déroulement des travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

97. Il lui a été donné de noter que certains pays industrialisés, partisans de la suppression de toutes les entraves au commerce international, ne prévoient rien ou à peu près rien pour l'accroissement du pouvoir d'achat des masses des pays sous-développés, cependant que les autres se montraient attachés à un système d'échanges étroits, réglé par des accords bilatéraux. D'autres encore s'opposaient à l'abolition ou simplement à la réduction des mesures fiscales, tandis que d'autres, enfin, parlaient de "chaos", d'"anarchie", imaginaient une nouvelle tour de Babel, estimaient en conclusion que les nouveaux Etats — que nous sommes — manquaient de maturité et d'expérience dans le domaine de l'économie.

98. Nous ne nous appesantirons pas sur ces aspects négatifs de la Conférence de Genève. Au contraire, nous tenons à noter avec satisfaction que les pays en voie de développement comptent des amis sûrs et que c'est incontestablement à la bonne volonté de ceux-ci que la Conférence de Genève doit d'avoir abouti à des résultats positifs:

"En adoptant des politiques et des mesures internationales en vue du développement économique des pays en voie de développement, il faut tenir compte des caractéristiques particulières et des divers stades de développement des pays en voie de développement, et accorder une attention spéciale aux moins développés d'entre eux, en tant que moyen efficace d'assurer une croissance soutenue comportant des possibilités équitables pour chaque pays en voie de développement^{6/}."

99. C'est ainsi que nous avons été heureux d'enregistrer: premièrement, la reconnaissance explicite ou implicite de la nécessité de vastes changements dans la politique économique internationale, ainsi que de la direction dans laquelle il convient d'orienter celle-ci; deuxièmement, la décision tendant à la création d'un dispositif international faisant partie de l'Organisation des Nations Unies, avec mission d'appliquer cette politique aux échanges commerciaux et aux aspects commerciaux du développement; troisièmement, la naissance et l'organisation spontanée, entre 77 pays en voie de développement, des forces d'action commune destinées à permettre à ces pays d'avoir davantage leur mot à dire lors de l'élaboration et de l'application de la politique économique internationale.

100. La République centrafricaine est heureuse de rendre hommage aux hommes de bonne volonté qui, de loin ou de près, ont contribué à l'obtention de ces résultats positifs, reconnaissant néanmoins avec le secrétaire général de la Conférence que "le chemin est à peine ouvert, qu'il est long et difficile". Certes,

^{6/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I, Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11), Acte final, par. 54, quinzième principe général.

"le chemin est long et difficile"; la République centrafricaine en a pleinement conscience. C'est pourquoi, récemment, devant l'Assemblée nationale centrafricaine, M. David Dacko déclarait:

"Notre peuple est prêt à donner le meilleur de lui-même pour engager la bataille du développement... Je me tourne maintenant vers nos amis, car nous avons besoin d'eux. Cet élan international de solidarité en faveur des pays les moins favorisés est une réalité que l'égoïsme aveugle des "cartiéristes" ne saurait tarir. Certes, chaque Etat, chaque organisation internationale a le droit de choisir le pays qu'il veut aider; mais alors, notre politique de paix et d'amitié envers tous les peuples, notre calme et notre stabilité, qui garantissent l'utilisation rationnelle des capitaux ou des techniciens qui nous sont alloués, sont des atouts maîtres qui nous permettent de croire que tous les Etats épris des mêmes idéaux nous viendront en aide. Et l'intérêt du peuple centrafricain exige que nous acceptions toutes les aides, parce que nos besoins sont trop grands. C'est pourquoi nous avons adopté une politique de non-alignement... fondée sur une collaboration franche et fructueuse avec tous les Etats qui nous offrent sincèrement leur amitié. Et nous tenons à souligner que cette politique s'inscrit dans le principe, suprême pour nous, de non-ingérence dans les affaires intérieures [des Etats]."

101. On sait que l'Assemblée générale, lors de sa dix-huitième session, a adopté des amendements [voir résolution 1991 (XVIII)] tendant à élargir la composition de certains organes principaux de l'Organisation, compte tenu de la nouvelle physionomie de celle-ci. La République centrafricaine, en ce qui la concerne, est heureuse d'annoncer qu'elle figure parmi les nations qui ont procédé à la ratification des amendements adoptés à la dix-huitième session.

102. Les opérations de l'ONU pour le maintien de la paix au Moyen-Orient et au Congo ont entraîné des frais considérables. Le mode de règlement de ces dépenses a donné naissance à des divergences de vues entre les Etats Membres. C'est ainsi que d'aucuns estiment qu'obligation doit être faite aux défaillants de s'acquitter de leur quote-part.

103. Or, une crise à la fois politique et constitutionnelle, en dépit de l'arrêt positif de la Cour internationale de Justice^{7/} consultée sur ce point précis, s'est depuis installée au sein de l'Organisation, faisant planer sur celle-ci une menace sérieuse pour son existence même. Mon gouvernement n'y est pas demeuré insensible, étant, on le sait, profondément attaché aux principes de la Charte de l'ONU. C'est pourquoi, après mûres réflexions, il pense que "l'application de l'Article 19 ne peut intervenir contre un Etat qu'en cas de non-paiement de sa cotisation régulière pour le fonctionnement normal de l'ONU, ce qui exclut le cas d'opérations particulières comme celles du Congo, de Chypre, etc."

104. Mon gouvernement, en effet, estime que la crise que nous vivons semble, dans une certaine mesure, mettre en cause la Charte de l'Organisation en ce

qui concerne le problème du maintien de la paix et plus particulièrement la composition, le contrôle et le financement des forces des Nations Unies.

105. En effet, la crise aiguë que traverse l'Organisation n'a pas échappé à l'attention de la délégation de la République centrafricaine. C'est assez dire que mon pays déplore vivement l'immobilisme qui caractérise le déroulement des travaux de la session actuelle de l'Assemblée générale.

106. Certes, on prétend que "l'ONU... représente le simulacre de communication par où les grandes puissances cachent ce qu'elles veulent faire...". On prétend aussi que "l'ONU est un organisme dirigé par des grandes puissances..."^{8/}. C'est le grand philosophe allemand Karl Jaspers qui l'a écrit dans son fameux livre *La bombe atomique et l'avenir de l'homme*. Mais la République centrafricaine, mon pays, se refuse à ajouter crédit à ces paroles: nous réaffirmons, au contraire, notre foi en la sagesse dont sont capables les grandes puissances. Notre foi est d'autant plus profonde que l'année 1965 invite à une coopération internationale plus agissante qu'elle ne l'a été jusqu'alors.

107. Aussi le vœux ardent que nous voudrions formuler au seuil de l'année 1965 sera celui de voir la coopération internationale tendre, dans tous les domaines, à rendre notre univers chaque jour plus habitable, non seulement pour les puissances faibles et pauvres, mais aussi pour celles qui "conjuguent l'aisance et la puissance".

Hommage à la mémoire de M. Maurice Pate, directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

108. Le SECRETAIRE GENERAL (traduit de l'anglais): J'ai le pénible devoir d'annoncer la mort survenue soudainement ce matin d'un de mes plus éminents collaborateur, M. Maurice Pate, directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Le nom du FISE est connu, respecté et, je puis le dire, aimé dans le monde entier. L'extraordinaire bilan des efforts accomplis par cet organisme en faveur de l'enfance et de la maternité dans toutes les régions du monde est à porter au crédit de Maurice Pate, qui en a assumé la direction depuis sa création en 1946 par l'Assemblée générale. Maurice Pate a véritablement été un bienfaiteur de l'humanité.

109. Je suis sûr de me faire l'interprète de tous les représentants et de bien de simples particuliers du monde entier en disant ici combien sa disparition nous afflige et en adressant à Mme Pate et à tous les membres de sa famille ainsi qu'à ses collaborateurs du FISE nos condoléances les plus sincères.

110. Je me permets de vous suggérer, Monsieur le Président, d'inviter l'Assemblée à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de cette éminente personnalité toute dévouée à la cause de la coopération internationale.

111. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): En ma qualité de Président de l'Assemblée générale, je tiens à adresser à mon tour à vous-même, Monsieur le Secrétaire général, ainsi qu'aux membres de la famille de M. Pate, et surtout à sa femme, l'expression de mes condoléances à l'occasion de ce deuil.

^{7/} Certaines dépenses des Nations Unies (Article 17, paragraphe 2, de la Charte), Avis consultatif du 20 juillet 1962: C.I.J., Recueil 1962, p.151.

^{8/} Karl Jaspers, *La bombe atomique et l'avenir de l'homme*, Paris, Duchet-Chastel, édit., 1963, p. 287.

112. J'invite maintenant les représentants à se lever pour observer une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Maurice Pate.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

La séance est levée à 12 h 40.